

**Zeitschrift:** Arbido  
**Herausgeber:** Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz  
**Band:** 15 (2000)  
**Heft:** 7-8

**Artikel:** Mise à niveau des diplômes BBS : où en est-on?  
**Autor:** Troehler, Marie-Claude / Burkhard, Eveline  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-768964>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

entreprises qui engagent des apprentis (disponible auprès des secrétariats des associations et bientôt sur le site web de la BBS), de prendre soin d'informer l'ensemble de leur personnel quant à la nouvelle filière de formation.

*Où en est-on en ce qui concerne les examens?*

Deux commissions ont été nommées pour les créer et sont en train d'achever leur travail. Une série de questions dite «série zéro» sera prête prochainement. Elle permettra d'exercer les experts, lors d'un cours qui aura lieu cet hiver, et d'entraîner les apprentis. Les premiers examens, dans une année, seront basés sur une variation de ces questions.

*Y a-t-il effectivement des différences entre la formation dispensée en Suisse romande et celle donnée en Suisse allemande?*

Règlements et programmes sont rigoureusement identiques. Cependant, comme nous le savons tous, les pratiques professionnelles diffèrent d'une région à l'autre, dans certains domaines. Ces différences se reflètent évidemment dans la formation dispensée dans les entreprises et les écoles. L'ouverture d'une classe à Berne, dès le mois d'août, introduira d'ailleurs une troisième variante. Pour l'heure, ces variations ne paraissent pas inquiétantes et devraient au contraire permettre d'utiles comparaisons.

*Quels sont les principaux atouts du nouvel apprentissage?*

D'abord l'ancrage dans la pratique, comme pour l'ancienne formation BBS d'ailleurs. Il s'agit d'une formation en cours d'emploi qui permet aux apprentis d'acquérir l'expérience

du milieu professionnel, ce qui est très apprécié des employeurs. Ensuite, le fait qu'elle mène à un titre, le CFC, reconnu et protégé par la Confédération. Il est également très positif qu'elle s'inscrive dans une filière de formation cohérente et intégrée, et permette donc d'accéder, par le biais de la maturité professionnelle, aux HES. Enfin, le fait qu'elle intègre les domaines des bibliothèques, des centres de documentation et des archives, s'il complique pour l'instant l'organisation de la formation, la rend plus attractive et permet d'augmenter les débouchés professionnels.

**PROPOS RECUEILLIS**  
par Eveline Burkhard



## LESER/INNENBRIEFE COURRIER DES LECTEURS

ARBIDO

Büro Bulliard

Daniel Leutenegger

CH-1792 Cordast

Fax: +41 (0)26 684 36 45

E-Mail: 102212.1125@compuserve.com

## MISE À NIVEAU DES DIPLÔMES BBS: OÙ EN EST-ON?

*Dernières nouvelles de ce dossier sensible recueillies auprès de Marie-Claude Troehler, présidente de la Délégation à la formation AAS-BBS-ASD*

**ARBIDO:** Où en est-on concernant la mise à niveau et la reconnaissance des anciens diplômés BBS?

**Marie-Claude Troehler:** Pour l'instant, un groupe de travail a été mis sur pied, sous la pression des membres BBS qui ne souhaitent pas rester les bras croisés à attendre l'arrivée des futurs diplômés HES sur le marché du travail. Composé de membres BBS et de représentants des HES, ce groupe est présidé par Ueli Niederer, directeur de la Zentral- und Hochschulbibliothek de Lucerne, et se propose de donner des pistes pour les futurs cours de mise à niveau et de formation continue qui devront permettre aux anciens diplômés de continuer à rester compétitifs aux yeux de leurs employeurs. Le groupe de mise à niveau travaille également en bonne entente avec les autres associations, mais celles-ci ne rencontrent pas le même problème que les bibliothécaires, car elles n'assuraient pas de formation propre auparavant. Il faut dire que le problème est relativement complexe, car la mise à niveau doit être pensée pour tous les types de diplômes et devra déboucher sur un programme structuré, tout en tenant compte de tous les cas de figure: il faut par exemple penser

aux diplômés d'il y a fort longtemps, comptabilisant vingt ans d'expérience, mais qui n'ont pas été formés aux nouvelles technologies de l'information, mais aussi aux mères de famille qui ont suspendu leurs activités professionnelles pour élever leurs enfants, etc.

*Comment valider l'expérience professionnelle des bibliothécaires diplômés?*

**M.-C. T.:** Une étude des documentalistes français propose des règles précises pour donner un certificat de formation et valider les compétences professionnelles pratiques. Des expériences en ce sens ont été pratiquées en France, en Allemagne et en Belgique. Les documentalistes, travaillant en entreprise, sont de loin les plus avancés dans le domaine. La base du problème réside en l'établissement d'un cahier des charges type, en tenant compte de l'évolution de la profession. A l'heure actuelle, les nouvelles technologies prédominent et les bibliothécaires doivent désormais savoir expliquer aux lecteurs comment trouver un site Internet ou comment fonctionne un CD-ROM. Le catalogage perd de plus en plus de son importance, car il est possible d'importer toujours davantage de notices. La notion de contact est donc bel et bien devenue l'énorme défi commun que la profession se doit de relever à l'heure actuelle.

**PROPOS RECUEILLIS**  
par Eveline Burkhard